

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU MERCREDI 10 AVRIL 2013**

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SUD
Entre-Deux - Saint-Joseph - Saint Philippe - Le Tampon

AFFAIRE N°11

**Elaboration du schéma d'Aménagement et de gestion des Eaux (SAGE)
Sud pour la Commission Locale de l'Eau (CLE) : approbation du projet et
du plan de financement pluriannuel**

L'an deux mille treize, le mercredi dix avril à treize heures trente, régulièrement convoqués le trois avril, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Sud se sont réunis en salle de réunion du conseil, sous la Présidence de Madame Isabelle GROSSET-PARIS, 3ème Vice-Présidente.

NOTA

Le Président certifie que le nombre de conseillers en exercice est de : 44

Présents : 39
Représentés : 01
Absents : 04

ETAIENT PRESENTS - TITULAIRES

Marie Paule AMILY MUSSARD -Jocelyne BATIFOULIER- Marc ERAPA- Rose Méry ETHEVE- Anathalie FUMA- Jean Pierre GEORGER- Marie Josée GINET- Allain GRONDIN- Jean Marie GRONDIN- Isabelle GROSSET-PARIS - Annie Marguerite HOARAU- Henri-Claude HUET -Blanche Reine JAVELLE -Rose Gilberte LAURET - Liliane LEBON- Blanche LEBRETON- Marie Andrée LEJOYEUX- Harry Claude MOREL -Eddy PAYET- Paulet PAYET- Jacky PAYET- Stéphane PAYET- Gilbert RIVIERE - Guy RIVIERE - Nadège SCHNEEBERGER- Guy SORRES -Josian SOUBAYA SOUNDROM - Clarita TURPIN- Axel VIENNE

ETAIENT PRESENTS- SUPPLEANTS

Lise May PAYET suppléante de José CADET- Jean Philippe METRO suppléant de Michel GERARD- Nathalie LAFONG suppléante de Marie Eulalie GOULJIAR- Chandu DEURVEILLHER suppléant de Roland Joseph K'BIDI -Marie Jo LEBON suppléante de Jean Michel LEBON - Christian LANDRY suppléant de Patrick LEBRETON - Suzette PAYET suppléante de Nadhira LOCATE- Jean-Bernard HOARAU suppléant de Nazir Ahmad PATEL - Mariette ORANGE suppléante de Olivier RIVIERE - Marie Jeanne GUIGUES suppléante de Bachil VALY

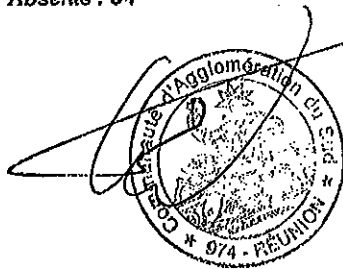
ABSENTS

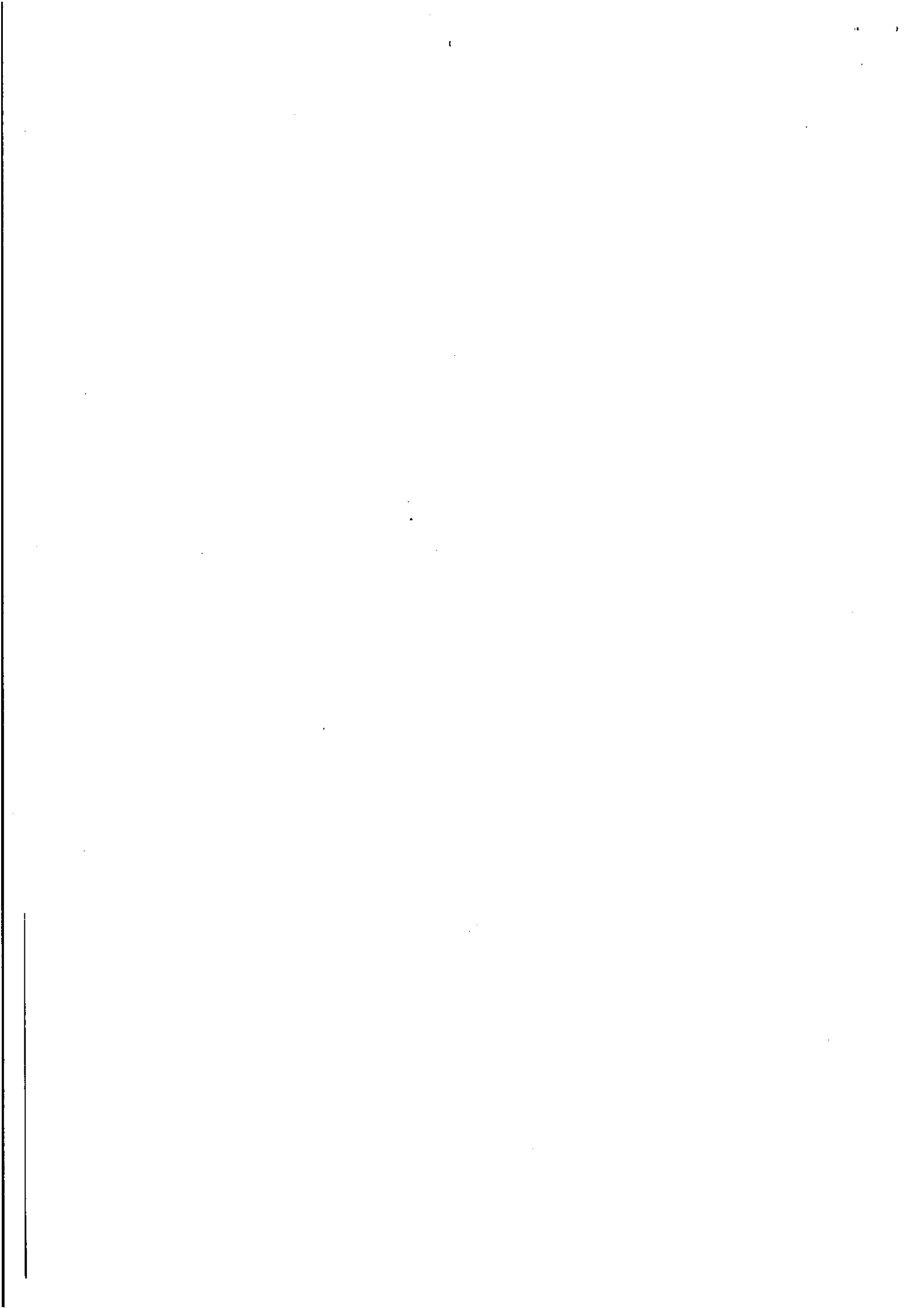
Josette CHANG KUW - Harry MUSSARD - Nicole PERETTI- Didier ROBERT

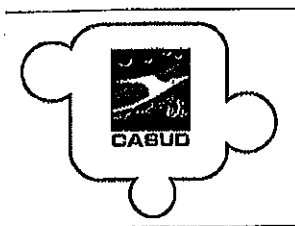
ABSENTE-PROCURATION

Béatrice MOREL donne procuration à Paulet PAYET

Il est procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil : Monsieur Stéphane PAYET a été désigné à l'unanimité pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.







COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SUD (CASUD)

Entre-Deux – Saint-Joseph – Saint-Philippe – Le Tampon

Conseil Communautaire

Séance du mercredi 10 avril 2013 à 13H30

AFFAIRE N°11

**Élaboration du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)
Sud par la Commission Locale de l'Eau (CLE) :
Approbation du projet et du plan de financement prévisionnel**

Note de synthèse

Le Président rappelle à l'Assemblée que :

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (article L.2224-8 et s.) et considérant l'arrêté préfectoral n°3708/SG/DRCTCV-1 du 30 décembre 2009 prononçant l'extension du périmètre de la Communauté de Communes du Sud et sa transformation en Communauté d'Agglomération, la Communauté d'Agglomération du Sud (CASUD) assure la gestion des services de l'Eau et de l'Assainissement et des investissements s'y rapportant.

1. Descriptif et opportunités de l'opération

La Commission Locale de l'Eau (CLE) du Sud a été reconduite par arrêté préfectoral n° 302 du 3 juillet 2012 et ce, pour une durée de 6 ans.

Elle constitue l'organe politique qui pilote l'élaboration, la révision et le suivi du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du sous-bassin Sud de l'île.

Cette commission regroupe 33 membres dans trois collèges distincts :

- les collectivités territoriales et leurs groupements ;
- les représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées ;
- les représentants de l'Etat et des établissements publics.

Son mode de fonctionnement est basé sur la concertation et la mobilisation des tous les usagers de l'eau en vue d'une gestion intégrée de la ressource en eau.

Sans personnalité juridique propre, la CLE Sud doit s'appuyer sur une structure administrative porteuse pour assurer son secrétariat, la gestion des études d'élaboration, de suivi et de mise en œuvre du SAGE Sud, le portage financier du projet et l'encadrement de la procédure de marché public.

Les membres de la CLE ont désigné la CASUD comme étant cette structure porteuse et ont élu Monsieur Paulet PAYET, Président de cette commission, le 4 septembre 2012.

Depuis cette date, la CLE Sud se réunit régulièrement pour amorcer la procédure de révision du SAGE Sud qui doit être mis à jour avant fin 2015.

2. Estimatif du coût de l'opération « Élaboration du SAGE Sud » (fonctionnement sur 3 ans)

Postes	Dépenses prévisionnelles
Local CLE	40 450,00 €
Charges salariales	228 000,00 €
Matériel bureautique	6 490,00 €
Matériel informatique	3 700,00 €
Téléphonie	1 568,00 €
Véhicule	32 660,00 €
Total	312 868,00 €

3. Plan de financement prévisionnel de l'opération

La présente opération va faire l'objet d'une demande de financement à l'Office de l'Eau Réunion dans le cadre de la mesure « Renforcer la gouvernance » du programme pluriannuel d'aide 2010-2015 de l'Etablissement Public – Fiche n° 11 « Soutenir l'animation des politiques de l'eau ».

L'objectif de cette aide financière est donc de soutenir la création des emplois d'animateur des politiques locales de l'eau pendant la phase d'élaboration du SAGE (de la date de création de la CLE jusqu'à l'approbation préfectorale du SAGE).

Les dépenses éligibles sont l'ensemble des charges salariales y compris les frais liés à la formation du personnel, l'acquisition de matériel bureautique et informatique.

Il est à noter que la mise en œuvre du SAGE ainsi que les opérations de communication relatives à l'opération sont également éligibles, mais feront l'objet de demande particulière menée en temps voulu.

L'estimation actuelle des dépenses est de 312 868,00 € (estimation de la Direction Eau et Assainissement).

Le taux de subvention est de 50 % plafonnée à 105 000 €.

Il ressort alors de ces considérations que l'aide prévisionnelle de l'Office de l'Eau atteindrait 105 000,00 € (soit 33,56 % du coût total de l'opération – estimation DEA).

Coût total de l'opération HT	312 868,00 €
Montant maximum HT des dépenses éligibles	312 868,00 €
Montant de la subvention après application du taux pivot de 50 %	156 434,00 €
Montant de la subvention allouée (plafond)	105 000,00 €

Financiers	Montants
Office de l'Eau 33,56 %	105 000,00 €
Communauté d'Agglomération du Sud 66,54 %	207 868,00 €
Total opération	312 868,00 €

Soit une dépense de coût d'opération pour la CASUD de 207 868,00 €.

Dès que l'Office de l'Eau aura instruit le dossier et présenté ce dernier à la commission des aides pour avis, l'attribution de la subvention sera notifiée à la CASUD.

L'Assemblée sera alors amenée à se prononcer sur l'acceptation de cette subvention et l'approbation du plan de financement définitif.

Il est donc proposé à l'Assemblée :

- De valider le projet « Elaboration du SAGE Sud par la CLE » et son estimation prévisionnelle du coût d'opération arrêtée à 312 868,00 €,
- D'approuver le plan de financement prévisionnel présentant une participation CA SUD arrêtée à 207 868,00 € et une aide prévisionnelle de l'Office de l'Eau de 105 000,00 €,
- D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à solliciter les subventions se rapportant à ce type d'opération,
- D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Le Conseil est prié de bien vouloir en délibérer.

DISCUSSION :

Monsieur Paulet PAYET, Président de la CLE (support pour le SAGE Sud), remercie la CASUD pour sa participation et présente la nouvelle ingénieur, Madame Anne MAYOLL recrutée pour gérer le SAGE.

Après lui avoir souhaité la bienvenue au sein de notre collectivité, Monsieur Paulet PAYET précise que le travail sera à la fois difficile mais passionnant car l'enjeu est d'alimenter de manière pérenne les ménages et autres structures mais aussi de travailler à long terme, à savoir

2030 où la micro-région sud verra sa population augmenter de 100 000 personnes. Un véritable défi à relever.

Madame Anne MAYOLL, Ingénieur en traitement des eaux se présente et explique que précédemment elle travaillait à l'OFFICE de l'EAU où elle a acquis une bonne connaissance du territoire réunionnais, des problématiques et enjeux qui peuvent impacter la micro-région sud.

Elle est ravie de participer au grand projet de la révision du SAGE SUD.

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil,

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

- De valider le projet « Elaboration du SAGE Sud par la CLE » et son estimation prévisionnelle du coût d'opération arrêtée à 312 868,00 €,
- D'approuver le plan de financement prévisionnel présentant une participation CA SUD arrêtée à 207 868.00 € et une aide prévisionnelle de l'Office de l'Eau de 105 000.00 €,
- D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à solliciter les subventions se rapportant à ce type d'opération,
- D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire.



POUR EXTRAIT CONFORME

Pour le Président et par délégation

Le 2ème Vice-Président

Olivier RIVIERE

